



**CNED**

# SCHÉMA PLURIANNUEL D'ACCESSIBILITÉ

## PLAN D'ACTION DE L'ANNÉE **2019**



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

# 1.INTRODUCTION

Le plan d'action de l'année 1 se déroule du 23 septembre 2019 au 22 septembre 2020.

Pour permettre de créer un environnement favorable à la prise en compte de l'accessibilité dans les projets web et les contenus numériques présents et futurs, l'année 1 du schéma pluriannuel sera articulée sur la montée en compétences des agents et la formalisation des guides de bonnes pratiques par métier.

## 2.PLAN D'ACTION ANNÉE 1

Actions	Détails	Échéance	Avancement
Schéma pluriannuel	Étude et rédaction du schéma pluriannuel d'accessibilité	20 septembre 2019	Réalisé
Plan d'action année 1	Plan d'action détaillé pour l'année 1 du schéma pluriannuel d'accessibilité	20 septembre 2019	Réalisé
Publication du schéma pluriannuel et du plan d'action de l'année 1	Publication et mise à disposition sur le site institutionnel	23 septembre 2019	Réalisé
Organisation de la prise en compte	Réalisation d'un plan de sensibilisation et de formation aux agents avec 4 niveaux d'objectif suivant les besoins de leurs missions : <ol style="list-style-type: none"><li>1. Comprendre</li><li>2. Connaître les règles</li><li>3. Mettre en œuvre</li><li>4. Vérifier</li></ol>	22 septembre 2020	En cours
	Étude et rédaction des guides de bonnes pratiques par direction métier : <ol style="list-style-type: none"><li>1. Sélection des critères applicables</li><li>2. Étude de faisabilité suivant les supports et médias</li><li>3. Arbitrage en fonction de l'impact et de la charge</li><li>4. Rédaction du guide</li></ol>	22 septembre 2020	En cours
	Étude et mise en œuvre d'un canal de compensation aux usagers : <ol style="list-style-type: none"><li>1. Définition du processus et règles d'application</li><li>2. Mise en place des règles et moyens</li><li>3. Publication sur les dispositifs</li></ol>	22 septembre 2020	En cours
	Prise en compte de la qualification en accessibilité dans les recrutements : <ol style="list-style-type: none"><li>1. Indication dans ses fiches de postes à pourvoir</li><li>2. Validation dans les entretiens</li><li>3. Formation dans le parcours d'intégration</li></ol>	22 septembre 2020	

Actions	Détails	Échéance	Avancement
	Prise en compte de l'accessibilité dans les procédures de marché	22 septembre 2020	
Travaux de mise en conformité	Réalisation des audits d'accessibilité des sites à fort impact publiés avant le 23 septembre 2019 et traités en année 1 et ne faisant pas l'objet d'une refonte dans les 3 ans : <ul style="list-style-type: none"> <li>• MACLASSEADUTALENT (<a href="https://maclasseadutalent.fr">https://maclasseadutalent.fr</a>)</li> <li>• ENGLISH FOR SCHOOLS (<a href="https://kids.englishforschools.fr">https://kids.englishforschools.fr</a>)</li> <li>• DEUTSCH FÜR SCHULEN (<a href="https://kinder.deutschfurschulen.fr">https://kinder.deutschfurschulen.fr</a>)</li> <li>• DEVOIRS FAITS (<a href="https://devoirsfaits.cned.fr/">https://devoirsfaits.cned.fr/</a>)</li> <li>• PROGRAM'OURS (<a href="https://rcd.cned.fr/">https://rcd.cned.fr/</a>)</li> </ul>	22 septembre 2020	Partiel
	Application des mesures correctives sur les sites publiés après le 23 septembre 2018 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• MACLASSEADUTALENT (<a href="https://maclasseadutalent.fr">https://maclasseadutalent.fr</a>)</li> <li>• ENGLISH FOR SCHOOLS (<a href="https://kids.englishforschools.fr">https://kids.englishforschools.fr</a>)</li> <li>• DEUTSCH FÜR SCHULEN (<a href="https://kinder.deutschfurschulen.fr">https://kinder.deutschfurschulen.fr</a>)</li> <li>• DEVOIRS FAITS (<a href="https://devoirsfaits.cned.fr/">https://devoirsfaits.cned.fr/</a>)</li> <li>• PROGRAM'OURS (<a href="https://rcd.cned.fr/">https://rcd.cned.fr/</a>)</li> <li>• INTRANET (privée)</li> </ul> Application des mesures de prise en compte de l'accessibilité sur les contenus à fort impact (non exemptés <sup>1</sup> ) publiés après le 23 septembre 2019.	22 septembre 2020	
Déclaration d'accessibilité	Affichage des déclarations d'accessibilité sur l'ensemble des sites publiés et traités en année 1 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• CNED.FR (site institutionnel et e-commerce) (<a href="https://www.cned.fr">https://www.cned.fr</a>)</li> <li>• MACLASSEADUTALENT (<a href="https://maclasseadutalent.fr">https://maclasseadutalent.fr</a>)</li> <li>• ENGLISH FOR SCHOOLS (<a href="https://kids.englishforschools.fr">https://kids.englishforschools.fr</a>)</li> <li>• DEUTSCH FÜR SCHULEN (<a href="https://kinder.deutschfurschulen.fr/">https://kinder.deutschfurschulen.fr/</a>)</li> <li>• DEVOIRS FAITS (<a href="https://devoirsfaits.cned.fr/">https://devoirsfaits.cned.fr/</a>)</li> <li>• (<a href="https://eformation.cned.fr/">https://eformation.cned.fr/</a>)</li> <li>• PROGRAM'OURS (<a href="https://rcd.cned.fr/">https://rcd.cned.fr/</a>)</li> <li>• MOOC (à définir)</li> </ul>	22 septembre 2020	Partiel

<sup>1</sup> Selon le décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 (art. 3).